

Il y a un an, le 9 juillet 2004, la Cour Internationale de Justice (CIJ) a rendu son avis sur les conséquences juridiques de la construction du Mur dans les Territoires Palestiniens Occupés. Cet avis énonce clairement qu'**Israël doit cesser la construction du Mur, le démanteler et réparer tous les dommages causés à la population du fait de sa construction.**


Le 20 juillet 2004, l'avis consultatif de la CIJ a été sanctionné par une Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU, la résolution ES-10/15. Cette résolution, adoptée par 150 voix pour (6 contre et 10 abstentions),

- «exige qu'Israël, puissance occupante, s'acquitte de ses obligations juridiques telles qu'elles sont énoncées dans l'avis consultatif»
- «exige aussi que tous les Etats membres de l'ONU s'acquittent de leurs obligations juridiques telles qu'elles sont énoncées dans l'avis consultatif»

Quelles sont les obligations de nos gouvernements?

«Tous les Etats sont dans l'obligation de ne pas reconnaître la situation illégale qui résulte de la construction du mur et de ne pas apporter aide ou assistance au maintien de la situation créée par une telle construction; tous les Etats signataires de la Quatrième Convention de Genève, relative à la protection des civils en temps de guerre (12 août 1949), ont en plus l'obligation, suivant la Charte des Nations Unies et le droit international, de faire respecter par Israël le droit international humanitaire incorporé dans cette Convention»
(avis, §163, D)

La Cour a dit le droit. Via la Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU, 150 Etats membres, dont les Etats européens, ont reconnu qu'ils avaient l'obligation juridique de faire appliquer l'avis de la Cour qui rappelle à la **Communauté Internationale qu'elle a l'obligation de faire respecter le droit international et qu'elle ne doit en aucune manière apporter son soutien à la situation existante.**



Bafouant tant l'Avis de la CIJ que la Résolution de l'ONU, Israël poursuit aujourd'hui la construction du Mur dans les districts de Ramallah, Bethléem et Jérusalem, au vu de tous les observateurs. En même temps, des mesures sont prises pour préparer sa construction à travers la Cisjordanie. Ainsi, sur les 670 kilomètres prévus, près de 245 km étaient déjà construits en mars 2005 (dans les districts de Qalqiliya, Tulkarem, Jénine, le Mur est déjà terminé).

Le Mur n'est construit pratiquement nulle part sur la Ligne Verte de 1967 ni à sa proximité mais, en de nombreux endroits, il pénètre profondément à l'intérieur de la Cisjordanie, **ce qui permet à Israël de s'étendre en annexant des terres et des ressources palestiniennes**. La plus grande partie de la population des colons sera incorporée dans ces zones annexées de facto.

A Jérusalem, le Mur encercle l'anneau de colonies établies autour de la ville sainte. C'est donc là la poursuite du **plan visant à l'isolement de Jérusalem et de ces 200.000 résidents Palestiniens de Cisjordanie**.

Quel est l'impact du Mur sur la vie quotidienne des Palestiniens et quelles sont ses conséquences humanitaires?

- Des démolitions à grande échelle de maisons et l'expulsion des résidents qui vivent à proximité puisqu'en de nombreux endroits, le Mur est érigé à quelques mètres de maisons, de magasins, d'écoles.
- Des confiscations et des dévastations de terres et de puits, l'arrachage d'arbres.
- La restriction de l'accès aux emplois, aux marchés, aux écoles et hôpitaux, ce qui, en plus des pertes de terres et de ressources, signifie pour les communautés l'impossibilité de subvenir elles-mêmes à leurs besoins de manière digne et suffisante.
- La séparation des familles, la rupture des liens sociaux et économiques.

L'armée d'Israël a créé des «portes» dans le Mur, ce qui ne garantit nullement aux agriculteurs palestiniens l'accès à leurs terres. Au contraire, cela renforce le système israélien d'étranglement basé sur les permis et les check points, ces «points de contrôle» où les Palestiniens sont régulièrement arrêtés, battus, atteints par balles et humiliés.

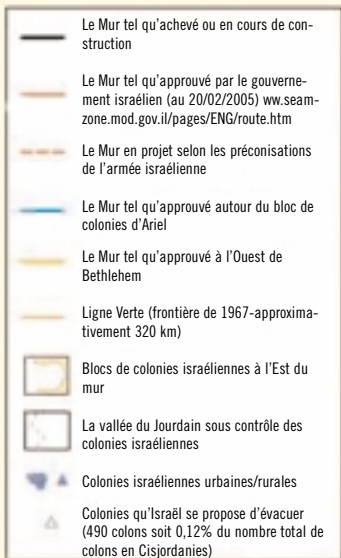
Israël a aussi commencé la construction de 24 «tunnels» à travers la Cisjordanie. Ceux-ci devraient constituer les seules liaisons entre les régions ainsi ghettoïsées de la Cisjordanie. Ils seront entièrement sous contrôle et réglementation de l'armée d'Israël.*

CII: «les Etats ne devaient en aucune manière contribuer au maintien de la situation créée par la construction du Mur», et pourtant:

- En 2004, le **Gouvernement allemand** a alloué des fonds pour la réalisation de zonings industriels israéliens à Jénine, ce qui implique la confiscation de terres derrière le mur et l'aggravation de la ghettoïsation du peuple palestinien. Ces zonings seront des aires de travail intensif basées sur l'exploitation à bon marché de la main d'œuvre palestiniennes;
- En décembre 2004, la **Banque Mondiale** a publié un rapport «*Stagnation ou Renouveau? Le désengagement israélien et les perspectives économiques palestiniennes*», dans lequel elle considère les limites économiques de la «Palestine» comme fixées par le Mur, l'extension des colonies et les «routes de contournements». De plus, l'agriculture - le secteur traditionnellement au cœur de l'économie palestinienne – est à peine mentionnée dans le rapport, probablement parce que la Banque Mondiale réalise que les Palestiniens n'auront plus de terres à cultiver;
- En janvier 2005, les **USA** ont promis plus de 100 millions de dollars pour financer les portes et les check points à haute technologie nécessaires au maintien d'un contrôle total de la Cisjordanie par l'armée d'Israël.*

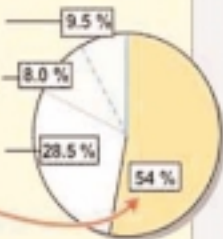
Le Mur et les colonies israéliennes

Mai 2005



Territoires palestiniens annexés par le Mur et les colonies israéliennes

Zones palestiniennes à l'Ouest du mur




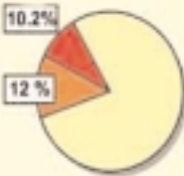
Blocs de colonies israéliennes à l'Est du mur


Territoire annexé dans la Vallée du Jourdain

Zones palestiniennes coincées entre le mur

Population palestinienne directement affectée par le mur

 Population isolée à l'extérieur du mur



 Palestiniens séparés de leurs terres cultivées

Avec l'expansion programmée des colonies, le Mur permettra à Israël d'annexer 46% de la Cisjordanie occupée:

- Le tracé seul du Mur annexe de facto sur son passage 9,5% de la Cisjordanie, ce qui comprend Jérusalem Est et la colonie d'Ariel;
 - Les blocs de colonies à l'Est du Mur annexent de facto 8% supplémentaires de la Cisjordanie;
- L'annexion de facto par Israël de la Vallée du Jourdain représente une annexion supplémentaire de 28,5% de la Cisjordanie.¹

- Le Mur facilite l'expansion du bloc de colonies d'Adumim. Israël a prévu que 3.500 unités de logements supplémentaires seraient construites dans la plus grande colonie de ce bloc, **Ma'ale Adumim**. Cette extension vise à consolider la mainmise d'Israël sur Jérusalem Est occupée et à rendre impossible toute perspective de viabilité de la future capitale palestinienne.

En juin 2005, la Municipalité de Jérusalem a annoncé la démolition de 88 maisons, qui abritent quelque 1.000 habitants de **Silwan**, un quartier palestinien de Jérusalem Est. Le plan israélien prévoit la construction d'un parc national, relié aux quartiers juifs de Silwan, et la création d'une zone sans citoyens palestiniens à proximité de la Vieille Ville.²

A **Bethlehem**: La construction du Mur, qui complète l'infrastructure des colonies, entraînera l'annexion de facto du double des terres confisquées depuis le début de l'occupation en juin 1967.

Juin 2005 - **500 arbres ont été déracinés** au Sud-Est du village de **Marda**, à une vingtaine de kilomètres de la Ligne Verte. C'est la première fois que des travaux en vue de la construction du Mur sont effectués à Marda. Cela démontre qu'Israël veut édifier le Mur en incluant la colonie d'Ariel. Les habitants du village estiment que les arbres pris entre le tracé du Mur et la colonie d'Ariel se comptent en dizaines de milliers.³

1 PLO Negotiations Affairs Department, "Barrier to Peace: Assessment of Israel's "new" wall route (March 2005)", www.nad-plo.org

2 Wafa - Palestine News Agency, <http://wafa.ps>

3 Scoop - Independent News, www.scoop.co.nz

campagne européenne
pour des sanctions contre
l'occupation israélienne
signez la pétition : www.against-the-wall.org

**la Cour
Internationale
de Justice
condamne
le mur**

**de l'apartheid
en Palestine**

assemblée des mouvements sociaux du Forum Social Mondial,
coordination européenne pour la Palestine